Val de Garonne Agglomération

Maison du développement

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex

Tél. 05 53 64 40 46
vga@valdegaronne.fr
www.valdegaronne.fr

Marmande,
le 25/09/2026

Communiqué de Presse

Conseil d'agglomération
du 24 septembre 2026

En préambule, les élus ont assisté à la présentation du campus des métiers et plus globalement de la Cité de la Formation, par sa présidente Sophie Borderie puis son directeur Bertrand Tunica. Dans un contexte où les enjeux liés à l'alternance, à l'attractivité des métiers et à la montée en compétences sont particulièrement forts, la Cité de la Formation constitue un interlocuteur de premier ordre pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes et répondre aux besoins de recrutement des entreprises et des collectivités.
L'Agglomération et la Cité de la Formation agissent en partenariat sur de nombreuses démarches, comme le CLEE (Comité Local Ecole Entreprise) ou les évènements emploi-formation du territoire (Garonn'emplois, Tonn'emploi, Rallye des métiers, Job-datings inversés, Semaine de l'industrie, etc.)
Avec 455 inscrits en 2026, la Cité de la Formation affiche une hausse de 61 % de son nombre d'apprenants depuis 2022.

Gouvernance : adoption du règlement intérieur et modification des statuts

Le Conseil a adopté le nouveau règlement intérieur, qui contient les modifications principales suivantes :

- conforter un principe fondateur de la gouvernance intercommunale, appliqué depuis 2020 et réaffirmé à l'ouverture de ce mandat : chaque commune, quelle que soit sa taille, dispose d'une voix dans les instances stratégiques (Bureau et Conférence des maires),

- l’ajout d’un paragraphe concernant le rôle de la Conférence des maires,
- l’inscription des nouvelles commissions ouvertes à tous les conseillers municipaux désignés par leurs communes respectives.

Le Conseil a également adopté une modification des statuts de l'agglomération :

- Pour mettre à jour le paragraphe nécessaire à la prise en charge par l’agglomération du dispositif France services.
- Pour ouvrir la possibilité d’élargir la composition du Bureau communautaire afin d’y intégrer 4 conseillers délégués supplémentaires non maires (2 issus de Marmande et 2 de Tonneins) conformément aux engagements pris lors du Conseil d’installation,

Cette évolution des statuts répond à la double volonté (et engagements) du Président Joël Hocquelet d’élargir le bureau pour tenir compte de la réalité du territoire et permettre l’investissement de conseillers non-maires dans le travail communautaire, à travers des délégations données d’une part, et d’autre part de conforter un axe fort de sa gouvernance « une commune = une voix », quelle que soit la taille des communes.
Le Président a eu l'occasion de réaffirmer ses engagements en faveur d'une gouvernance ouverte, consensuelle, respectueuse des besoins de chaque commune et des équilibres du territoire.

Rapport annuel 2025 du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Ce bilan 2025 atteste de la réussite du programme d’actions engagées en faveur de la réduction des déchets. En 2025, le volume des déchets ménagers (bac gris) destinés à l’enfouissement a encore baissé, de – 12 %, confirmant ainsi la tendance d’une fort baisse globale de – 42 % en 5 ans. Un pari tenu grâce à la mise en place de la tarification incitative (TEOMi) responsabilisant chaque foyer, ainsi qu’à la montée en puissance du compostage (82 sites partagés, 7 899 composteurs individuels) et aux efforts continus sur le tri. L’ouverture courant janvier de la nouvelle déchetterie à Marmande viendra compléter ce programme.

Point d’étape sur la TEOMi

Les efforts de réduction des déchets sont récompensés : 2/3 des propriétaires (présents en 2025 et 2026) ont vu leur taxe baisser en 2026 par rapport à 2025. La réussite de la mise en place de la tarification incitative repose sur un travail collectif mené entre l’Agglomération et les communes.

Inondations février 2026 : la fin du chantier de reconstruction des digues

Les inondations de février 2026 ont rappelé avec force la vulnérabilité de notre territoire : 25 % du territoire a été inondé et plus de 6,8 M€ TTC de travaux (montant inférieur aux 8 M€ de travaux initialement estimés) ont été nécessaires pour reconstruire les digues, après déjà plus de 6,3 M€ TTC en 2021.
Le système d'endiguement a tenu bon avec seulement un peu plus de 1% des digues impactés et une première étape importante a été franchie avec 1 681 900 € de Fonds vert accordés par l'État cet été.
Le plan de financement prévisionnel n'est pas à ce stade stabilisé. D'autres aides potentielles sont attendues de la part de l'Etat (dotation de solidarité), de la Région (à hauteur de 500 000 €) et de l'Agence de l'eau. Le reste à charge prévisionnel est estimé entre 1,8 à 2,1 millions d'€.

Engagé dès le mois d'avril, le chantier de reconstruction des digues sera totalement achevé fin septembre. Les élus débutent une réflexion sur la nécessité de réinterroger le système d'endiguement à l'aune des dernières crues et des effets du réchauffement climatique, avec toujours la priorité absolue de la sécurité des populations

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

En situation de crise susceptible d'affecter plusieurs communes ou de dépasser les capacités communales., le PICS permet de **coordonner les moyens et les actions à l'échelle intercommunale, en appui des maires. Le PICS ne remplace pas les plans communaux (PCS), il vient les compléter.**
La loi Matras du 25 novembre 2021 impose la mise en place d'un PICS pour les EPCI dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ce qui est le cas en Val de Garonne avec 41 communes identifiées.

En cours d'élaboration, le PICS doit être finalisé avant le 26 novembre 2026 et fera l'objet d'un arrêté commun entre l'agglomération et les communes concernées. Le PICS ainsi adopté sera présenté lors du Conseil d'agglomération du 17 décembre.

Pour susciter et accompagner l'entrepreneuriat

L'Agglomération poursuit deux démarches :

- **La 2ème édition du concours de l'Entrepreneuriat**, ouverte à toute personne physique ou entreprise engagée dans un projet de création, de 1er développement ou de reprise. A la clé : 3 places dans le réseau des pépinières Eurêka, hébergement et accompagnement offerts, équivalentes à une dotation d'une valeur de 3 000 € chacune. Le concours sera lancé en décembre 2026, pour une entrée en pépinière en mai 2027
- **Le 3ème appel à projets d'Eurêka'incub**, ouvert sur 2 catégories : les Industries Culturelles et Créatives (ICC) ; et les projets innovants portés sur le territoire. A la clé : 12 places au sein de l'incubateur Eurêka, hébergement et accompagnement offerts, équivalentes à une dotation d'une valeur de 1 200 € chacune. L'appel à projets sera lancé le 1er octobre 2026, pour une entrée en incubateur en janvier 2027.

Pour soutenir la jeunesse dans ses projets

L'Agglomération poursuit deux démarches :

- Un parcours pour décrocher son BAFA : un financement de la Formation Générale d'Animateur (FGA), une bourse de 200 € pour la session d'approfondissement en contrepartie de bénévolat (40h maximum) et un emploi de saisonnier dans l'un des 6 centres de loisirs du territoire.
  NB : 12 jeunes engagés dans ce parcours en 2025.
- Bourse aux Projets Jeunes : une aide financière de 1 500 € maximum et une nouveauté, celle de l'ouverture aux projets issus de Conseils municipaux de jeunes.
  NB : 6 projets soutenus en 2025-2026.

Sites internet et services en lignes pour les communes

A l'occasion de la révision des tarifs, un bilan a été présenté de ce qui constitue une des nombreuses ressources que l'Agglomération met à disposition des communes. Depuis 2021, Val de Garonne Agglomération a réalisé 17 sites internet et 18 plateformes GRC (services en ligne) pour des communes du territoire. D'autres prestations sont en cours pour 5 sites internet et 11 plateformes GRC.

Contact Presse
Laure Duplaa - lduplaa@valdegaronne.fr – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52